

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Mars 2021

CM-21C05

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. FRUCTUS Sébastien ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était excusée : Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme HAVART Sylvie)

Était absent : M. MONTEILHET Denis

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric.

En préalable, Mme la Présidente de la séance fait lecture du document de Monsieur le Préfet relatif aux modalités d'accueil du public lors des conseils municipaux et de la publicité des débats qui précise que pendant les horaires du couvre-feu entre 18h00 et 6 h00 du matin, la réunion se tiendra sans public.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé le devis de la société Plomberie SOISSONS pour la fourniture et la pose d'un réservoir de chasse d'eau du logement communal T4.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu du conseil municipal en date du 22.01.2021 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions).

3 - Demande d'acquisition d'une portion du domaine public située Grande Rue par une riveraine

En application de l'article 17 du règlement intérieur applicable au conseil municipal de BOUZEL approuvé par délibération du 12 juin 2020, « le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres présents de l'assemblée municipale ». Le vote à bulletin secret est demandé par l'ensemble des membres présents sur cette question (14 voix POUR).

Vu la correspondance de la propriétaire de la parcelle cadastrée section C 154, reçue par courriel le 21.01.2021 et lue en fin de séance du conseil municipal réuni le 22.01.2021, proposant d'acquérir la partie de la ruelle litigieuse ;

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré, Mme le Maire met aux voix, la proposition de cession de la bande litigieuse à la propriétaire de la parcelle cadastrée C 154 ;

Résultat du vote à bulletin secret : 3 voix CONTRE, 8 voix POUR, 3 bulletins blancs

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de céder l'intégralité de la ruelle en l'état, située en bordure des parcelles cadastrées C 150, 151, 152,153 et 154 et la Grande Rue, selon la procédure et les conditions indiquées dans la délibération. Le déclassement de la ruelle faisant partie du domaine public devra être approuvé par voie de délibération, tout comme la cession.

4 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget Principal pour l'exercice 2020

Après s'être faits présenter le budget principal de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Mme le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - Examen et vote du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020

M. RAVOUX Daniel, Maire adjoint, soumet aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé et présenté par Mme DELARBRE Suzanne, Maire, et le met aux voix.

Hors de la présence de Mme DELARBRE Suzanne, Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-après et reconnaissent la sincérité des restes à réaliser :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	151 997,04 €	422 803,97 €
Dépenses annulées		-1 642,32 €
Dépenses nettes	151 997,04 €	421 161,65 €
Recettes émises	213 382,73 €	486 766,81 €
Recettes annulées		-2 412,00 €
Recettes nettes	213 382,73 €	484 354,81 €

Nature	Investissement	Fonctionnement
Résultat reporté	-126 938,26 €	30 690,96 €
Affectation du résultat	131 925,26 €	
Résultat reporté BP ASST	-27 659,52 €	62 818,69 €
Affectation du résultat BP ASST	27 659,52 €	
Résultat de clôture	-93 212,09 €	156 702,81 €
RAR DEPENSES	32 531,00 €	
RAR RECETTES	10 091,00 €	
Besoin de financement	-115 652,09 €	

Vu la présentation du document synthétique retraçant les informations financières essentielles pour 2020, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la fiche de présentation brève et synthétique à annexer au compte administratif 2020 et à publier sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption.

6 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2020 en ce qui concerne la comptabilité principale.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat d'exploitation pour le budget principal de l'exercice 2021, comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 115 652.09 €.
- le reste de l'excédent de fonctionnement sera reporté au C/002 pour un montant égal à 41 050.72 €.
- le déficit de clôture d'investissement 2020 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 93 212,09 €.

COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)	Exercice 2020	
	CA	Montant
Section de fonctionnement	Excédent d'exploitation	156 702.81 €
Section d'investissement	Déficit de clôture	-93 212.09 €
	Solde reste à Réaliser	- 22 440.00 €
	Besoin en financement	115 652.09 €

7 - Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2021

Suite aux différentes consultations, sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les offres :

- Sarl PLOMBERIE SOISSONS : fourniture et pose d'un mitigeur à pied pour la cantine de l'école d'un montant égal à 491,55 € HT ;
- DOM'BUREAU : fourniture de 2 sièges de bureau ergonomiques pour le secrétariat de mairie égal à 564,10 € HT ;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021, en opération d'investissement, comme suit :

Opération N° 10140 – école travaux/mobiliers – article 21312– bâtiments scolaires : 590,00 €

Opération N° 10136 - équipement secrétariat de mairie – article 2184 – Mobilier : 677,00 €

8 - Travaux d'aménagement de la RD 341 et du bourg – tranche 1 – réseaux : dépenses d'investissement à régler avant le vote du Budget Primitif 2021

Cette délibération est inutile, compte tenu du début de chantier prévu le 15.03.2021, les crédits seront votés lors de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2021.

9 - Attribution des subventions communales pour 2021

Mme le Maire rappelle que les subventions attribuées aux associations locales sont votées habituellement lors de l'approbation du budget primitif de l'année.

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion aux associations suivantes pour bénéficier dès à présent des services apportés par celles-ci : Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux et FDGDON-FREDON AUVERGNE ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de voter au budget primitif de l'exercice 2021, article comptable 6574, les crédits à verser aux associations « institutionnelles » comme suit :

	2020	2021
ASS Maires du PDD	207,94	229,23
ASS Maires Ruraux du PDD	100,00	100,00
FDGDON du PUY-DE-DOME - FREDON	130,00	130,00

10 - Réaffectation du studio en logement social pour remise en location

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 01.07.2020 relative au changement d'affectation du studio situé 1 Grande Rue à BOUZEL, classé en logement social et attribuant à compter du 01.09.2020 ce local aux infirmières du cabinet de VERTAIZON pour une durée de 6 années par bail professionnel ;

Considérant que ce projet de location a été abandonné du fait d'un problème juridique lié à la création du cabinet infirmier ;

Considérant la demande de location de la curatrice de M. G. ayant un caractère urgent et social ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer la location du studio situé 1 Grande Rue à BOUZEL, à M. G. à titre de logement social à compter du 25.03.2021, et d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de bail ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

11 - Projet de convention de mise à disposition de locaux de la commune au S.I.BO.VA

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 11.10.2019 approuvant les termes de la convention de mise à disposition de locaux (garderie périscolaire et cantine) au S.I.BO.VA, dans le but d'harmoniser les pratiques de mise à disposition des locaux.

En effet, la commune de BOUZEL, tout comme la commune de VASSEL, met à disposition du syndicat des locaux dans le cadre de la pause méridienne ; il semblait simplement utile de convenir d'une contrepartie financière pour la mise à disposition des locaux utilisés par les services de la garderie périscolaire sur le site de BOUZEL (actuellement matin/soir et mercredi).

Mme le Maire de BOUZEL informe l'assemblée que, le Conseil Municipal de VASSEL venant - par délibération en date du 15.01.2021 - d'accepter les termes de la convention de mise à disposition de ses locaux dans le cadre de la pause méridienne sans contrepartie financière, elle va pouvoir procéder à la signature de ladite convention avec le S.I.BO.VA.

POUR AFFICHAGE, le 11.03.2021

Le Maire, Suzanne DELARBRE

